



## À SAVOIR

Date de remise  
pour les  
demandes d'aide  
financière.

Dans le but de permettre une attribution équitable des fonds disponibles, il y a deux dates de remise par trimestre.

Quelques jours après la date fixée, le CA se réunit et étudie les demandes déposées.

Le CA attribue les sommes aux activités et projets selon les critères établis ainsi que selon l'enveloppe budgétaire prévue.

Consultez les documents Conditions d'admissibilité et Aide financière maximale accordée sur le site de la Fondation.

### Trimestre d'automne

Date de remise	20 septembre	1 <sup>er</sup> novembre
----------------	--------------	--------------------------

### Trimestre d'hiver

Date de remise	14 février	21 mars
----------------	------------	---------

## DORÉNAVANT

Les sommes accordées seront payables après le dépôt des pièces justificatives des dépenses engagées et du cahier de présentation lié à la visibilité accordée à la Fondation (articles, photos, etc.).

**Note :** Vous devez remplir un formulaire de demande et un budget prévisionnel. Ces documents sont disponibles sur le site web du CMÉC sous l'onglet Fondation.